



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
06 février 2023

Date de la séance :
14 février 2023

**Les membres en exercice
sont : 34**
Quorum : 18
Membres présents : 21
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°04/2023

Séance du 14 février 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 14 février, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD

Présents : -

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents : Mme BONNOT, Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, M. DJIGO, Mme GENDRE, Mme MOKEDDEM (Suppléante de M. JAHIER), M. LE RUDULIER, Mme PETITOT, M. POTTIER, M. MACLE (Suppléant M. SALVAGGIO), M. SITHISAK, M. TAUPIN GARDIN, M. VOURIOT

VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION

Présents : Mme RESTA (Suppléante M. AFFRE), M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L., M. CHEVALIER D., Mme ENGLARO (Suppléante M. GARROUSTE), M. POUPART,

EXCUSES

M. AFFRE, M. AUVRELE, Mme CHEVALLIER, Mme DUTARTRE, M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, Mme GBIORCZYK, M. JAHIER, M. JOUDRAIN, M. KOLOPP, M. MARSAUD, M. SIMON, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Mme DUTARTRE donne pouvoir à M. VOURIOT

Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations au 1^{er} janvier 2023,

Vu L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Entendu le Rapport d'Orientation Budgétaire de Monsieur le Président, à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2023 et vote le débat d'orientation budgétaire 2023,

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT

